



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 1111-03-2023 ET 1136-2023

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à la séance ordinaires du 4 décembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivant :

- Règlement 1111-03-2023 modifiant certaines dispositions du Règlement 1111-2022, tel qu'amendé, sur les nuisances.
- Règlement 1136-2023 décrétant l'adoption des tarifs de la ville de Bromont (exercice financier 2024)

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 5^e jour de décembre 2023.

La greffier,

Bernard Caouette, avocat